



## Numéro – 73

### La loi d'avenir pour de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (LAAF)

Elle a été adoptée définitivement le 15 septembre dernier par les députés après un an de débats dans les deux chambres du parlement. Sa mise en oeuvre concrète nécessitera des décrets d'application futurs mais il est déjà possible de décrire les principaux domaines concernés. L'agro-écologie sera le fil directeur.

- **Conseil Supérieur d'Orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) et France AgriMer (FAM):** Les attributions de ces 2 organismes ont été remaniées afin de mieux assurer chacun leur missions : le CSO est chargé de la coordination de la politique d'adaptation des exploitations et des actions en faveur du développement rural et de vérifier la cohérence entre les la politique publique nationale et les actions des collectivités territoriales. Il laisse l'autorité sur les forêts au conseil spécialisé et intègre des représentants de ces collectivités et organismes partenaires. FAM veille à la cohérence de ses actions par secteur avec celles des différentes organisations professionnelles et celles des régions en se tenant informé des évolutions du marché, des productions et des exportations.

- **Triple performance économique, environnementale et sociale :** il s'agit des GIEE qui visent à créer des structures regroupant principalement des exploitants (mais aussi de acteurs d'autres origines) pour des projets locaux ayant un fort impact économique et environnemental.

- **Préservation des terres agricoles :** afin de limiter l'artificialisation des terres qui réduit les surfaces disponibles et la biodiversité, les attributions des CDCEA, transformées en CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers) sont élargies et la prise en compte de leurs avis est obligatoire lors de modifications des documents d'urbanisme entraînant une réduction substantielle de la surface agricole et des compensations devront être prévues à partir de 2016 pour les projets impactant des exploitations. L'observatoire national intégrera désormais les espaces naturels et forestier dans ses études. La SAFER voit ses droits de préemption élargis et le contrôle des structures agricoles se régionalise.

- **La forêt et la filière bois :** Le rôle des forêts dans la fixation du carbone est reconnu et un Programme National Bois-Forêt précisera les orientations de la politique nationale et la cohérence avec les programmes régionaux ; des GIEE Forestiers seront créés comme outil de la gestion des forêts en intégrant tous les aspects. Le droit de préemption est accordé à l'Etat et aux communes pour les parcelles contiguës à celles qu'ils détiennent pour agrandir les domaines forestiers. Les défrichements doivent respecter l'habitat du gibier et être compensés par des reboisements ou autres actions.

- **Préservation du patrimoine équin :** l'établissement public du Haras du Pin est créé pour promouvoir le patrimoine de la filière équine bas-normande et développer l'offre touristique et culturelle. Cette filière bénéficiera des services de distribution de semences, actuellement réservés aux ruminants, et l'Institut Français du cheval et de l'Equitation tiendra les livres généalogiques des races ne disposant pas d'organismes spécifiques pour améliorer leur sélection.

- **Relations commerciales et contractuelles :** Il s'agit d'améliorer les relations à l'intérieur des filières, notamment grâce à la contractualisation pour responsabiliser chacun des acteurs et leur donner une visibilité sur les délais, les quantités et les prix. Le rôle des organisations de producteurs est renforcé et un médiateur est désigné pour régler les litiges commerciaux.

- **Les Signes Extérieurs de Qualité et d'Origine (SIQO) :** La LAAF se met en cohérence avec les nouveaux règlements européens assurant la protection des productions locales remarquables, contrôlées, et méritant une distinction au niveau de l'étiquetage.

- d'autres politiques sont également concernées : les GAEC sont confirmés dans leur statut avec une modification de leur procédure d'agrément, l'installation des jeunes est facilitée en confortant les transmissions et les Plans Régionaux De l'Agriculture durable (PRAD) doivent intégrer la LAAF et les objectifs régionaux.

## Actualités

**M LE FOLL a présenté le budget du ministère de l'agriculture qui renforce la compétitivité et l'emploi dans les secteurs agricoles et agroalimentaire, traduit les priorités du Gouvernement pour la jeunesse et la sécurité sanitaire, accompagne la transition écologique des entreprises et contribue au redressement des comptes publics.** Ce budget est en baisse de 4,1 % (- 200 M€) :

- suppression de 225 postes au ministère et 277 dans les établissements sous tutelle ou opérateurs associés ; création de 60 postes de contrôles vétérinaires et 185 dans l'enseignement agricole ;
- participation des chambres d'agriculture à hauteur de 60 M€ prélevés sur les fonds de roulements ;
- transfert des aides nationales (dont la PMTVA) vers les aides communautaires dans le cadre de la PAC permettant ainsi des économies budgétaires ;
- 729 M€ d'allègement de charges pour poursuivre les mesures en faveur de la compétitivité avec le Pacte de Compétitivité et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). L'aide à l'installation sera aussi soutenue par une enveloppe supplémentaire de 100 M€.
- augmentation des capacités d'engagement pour les investissements de modernisation dans les exploitations agricoles de 30 à 56 M€.

**Le salon de l'élevage** s'est déroulé le 2 octobre à Cournon avec une fréquentation importante, 84 000 visiteurs (soit 10 % de plus que l'édition précédente). Le ministre chargé de l'agriculture a conclu sa visite par un discours dont voici les principaux points :

- Suppression des test ESB à l'abattoir : ils avaient été mis en place en 2001 pour rechercher la présence de cette infection et ils ne concernaient plus que les bovins de plus de 6 ans ;
- La Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) disparaîtra en 2015 et sera basculée dans l'Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel (ICHN) dont les montants augmentent de 15 %.
- Mesures de report, voire d'exonération des cotisations sociales et de taxes sur le foncier non bâti pour les exploitations dont les trésoreries sont très dégradées ;
- Révision demandée des modalités de classement en zone vulnérable et des contraintes afférentes pour les éleveurs de ces zones ;

**Paiement de l'avance des aides surfaces** : Il a été effectué à la mi-octobre dans un contexte assez particulier dû au plan FEAGA mais les 58,5 ME prévus ont pu être versés à tous les agriculteurs du département.

## Productions végétales

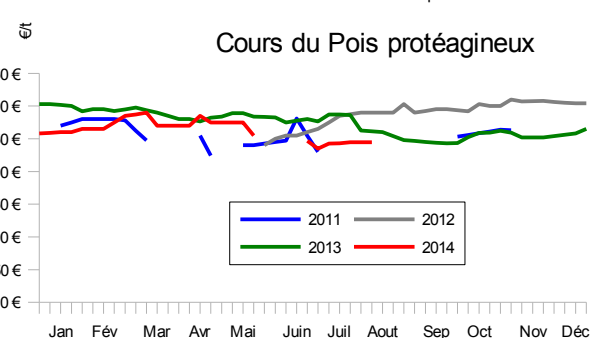
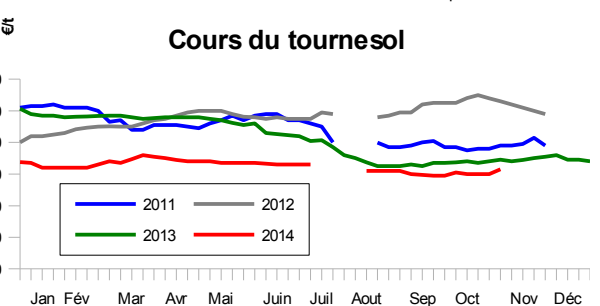
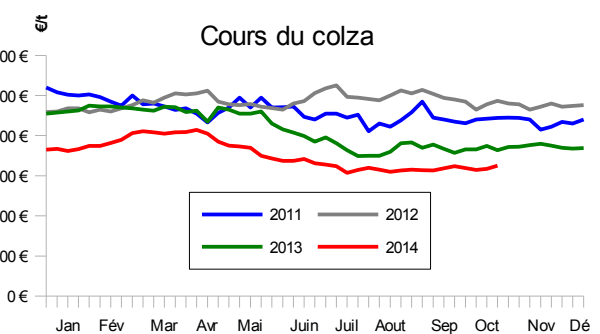
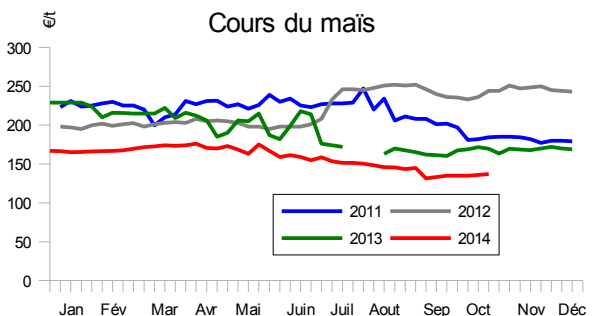
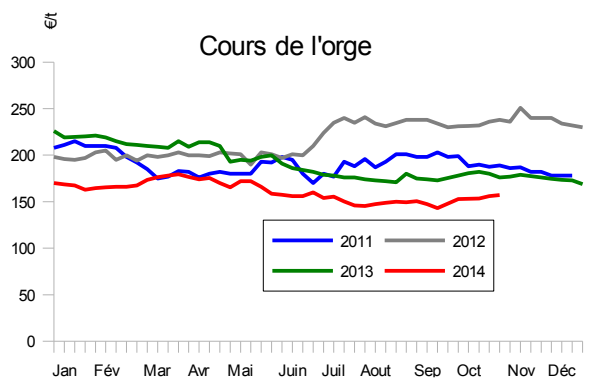
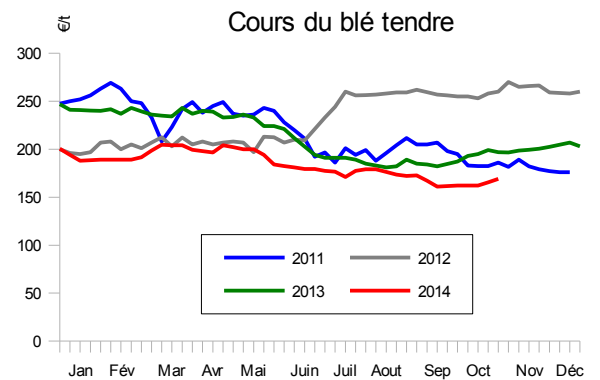
Les céréales ont connu une première quinzaine très stable suivie d'une hausse plus ou moins forte selon les productions. A l'inverse, les oléagineux ont eu une première quinzaine orientée à la baisse qui a été largement compensée en fin de mois.

### Blé tendre

Durant la première quinzaine, les prix sont restés stables à 163 €/t avant de connaître une hausse (+ 7 €/t soit 169 €/t en fin de mois) mais elle ne permet pas de retrouver les niveaux des 3 autres années (186 à 260 €/t).

### L'orge

L'évolution est tout à fait identique à celle du blé avec une première quinzaine stable à 153 €/t avant la hausse, plus modérée, de 4 €/t en fin de mois mais les cours restent sous les valeurs des années précédentes (176 à 238 €/t).



## Maïs

L'évolution reste comparable avec une première quinzaine à 135 €/t et un gain de 2 €/t soit 137 €/t en fin de mois ce qui est aussi en retrait par rapport aux années antérieures (169 à 244 €/t).

## Colza

Pour le colza, les deux quinzaines ont eu des impacts opposés avec une baisse jusqu'à 314 €/t (-10 €/t) durant la première et une hausse équivalente de 11 €/t durant la seconde. À 325 €/t, les cours sont assez nettement inférieurs à ceux des années précédentes (364 à 487 €/t).

## Tournesol

L'évolution a été moins marquée pour le tournesol avec une stabilité (à 300 €/t) en milieu de mois après une légère baisse (-5 €/t) la première semaine et une hausse nette (+ 15 €/t) durant la dernière mais les cours restent inférieurs à ceux des années passées (345 à 530 €/t).

## Pois protéagineux

(pas de cotation)

### Productions animales

On observe des baisses dans toutes les productions animales à l'exception des ovins qui connaissent une hausse globale.

## Bovins

Les cours sont en léger recul (- 4 centimes/kg) et ils finissent le mois à 3,49 €/kg ce qui est proche du niveau de 2011 mais inférieur à ceux de 2013 et de 2012 (3,68 et 3,75 €/kg).

## Porcins

Les cours subissent une baisse de 12 centimes/kg et ils descendent jusqu'à 1,31 €/kg avant de remonter légèrement (1,33 €/kg) en fin de mois, soit à un niveau sensiblement inférieur à ceux des 3 années antérieures (1,55 à 1,72 €/kg).

## Ovins

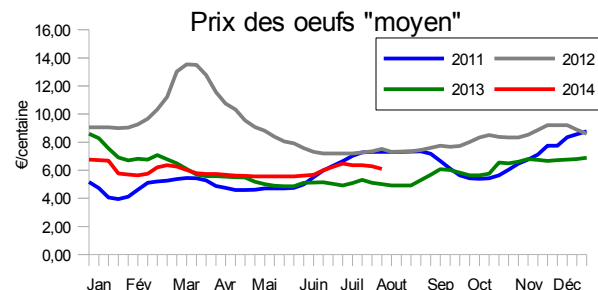
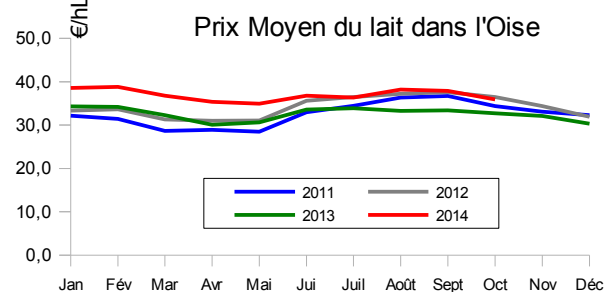
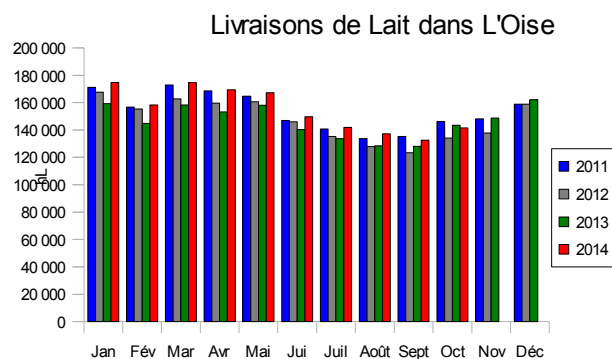
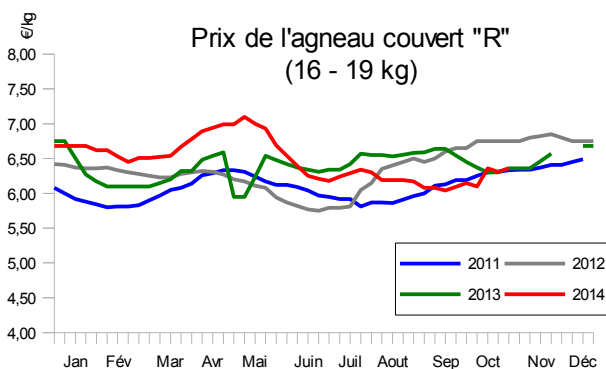
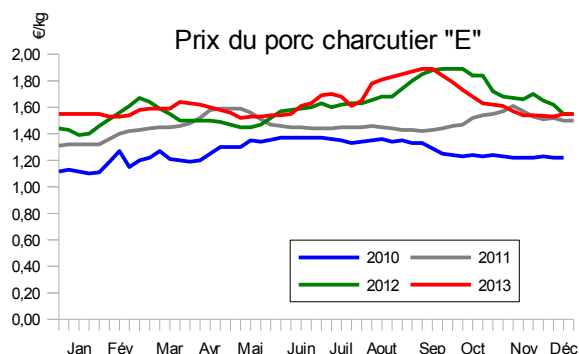
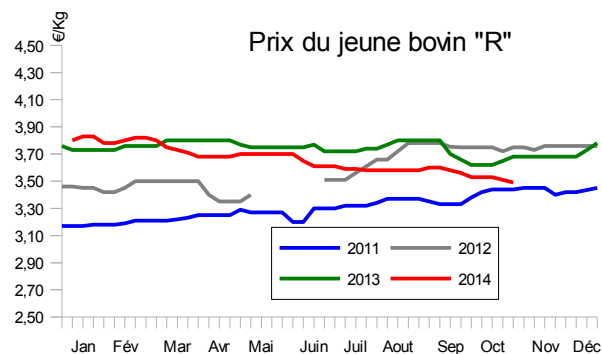
Les cours oscillent entre 6,10 et 6,36 €/kg durant la première quinzaine puis ils se stabilisent et finissent le mois à cette dernière valeur qui est très proche de celles observées en 2013 et 2011 alors que 2012 était légèrement plus élevée à 6,75 €/kg.

## Lait

En octobre, les livraisons ont augmenté de plus de 9 100 hL (141 591 hL) par rapport à septembre mais elles restent en retrait du niveau d'octobre 2013 (- 1 910 hL) et surtout d'octobre 2011 (146 182 hL). Seule l'année 2012 était plus basse à 134 030 hL. Le prix du lait standard est en conséquence à la baisse (- 2 €/hL soit 35,898 €/hL) mais supérieur de 3,2 €/hL à celui d'octobre 2013 mais en retrait par rapport à 2012 (36,5 €/hL).

## Les œufs

On observe aussi des oscillations avec une baisse de 6,36 à 5,89 €/kg (soit 47 centimes par kg) et c'est à cette valeur qu'ils terminent le mois malgré une légère reprise en 3ème semaine. Cette valeur est inférieure à celle des 3 années précédentes et surtout à 2012 (8,34 €/kg).



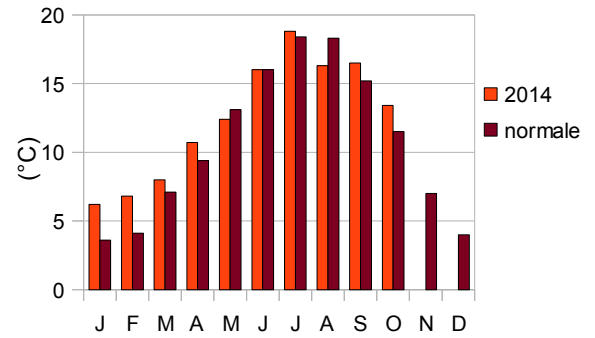
Le mois d'octobre a été nettement plus doux (+ 1,9 °C), plus sec (- 18,7 mm soit - 29 %) et moins ensoleillé (- 14 h soit -13 %) que la moyenne. Les deux premières décades ont été presque identiques et la dernière a été plus fraîche, plus sèche et moins ensoleillée. Il y a eu 10 journées de pluies, 7 de brouillard et le vent a soufflé à 82,8 Km/h, le 21/10.

**Proverbe**

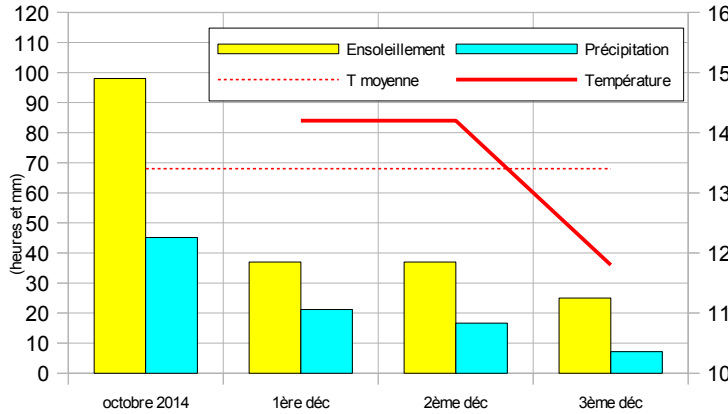
A la Saint-Luc il faut semer

**Température 2014**

(Beauvais - Tille)

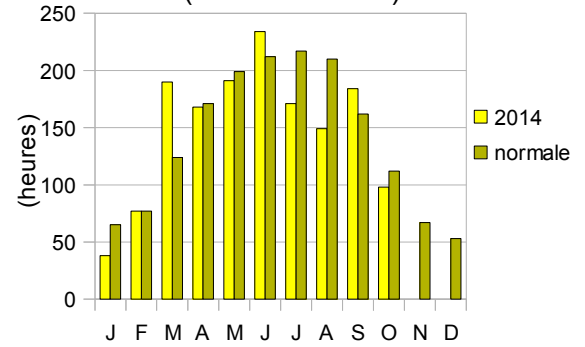


**Détail du mois d'octobre 2014**

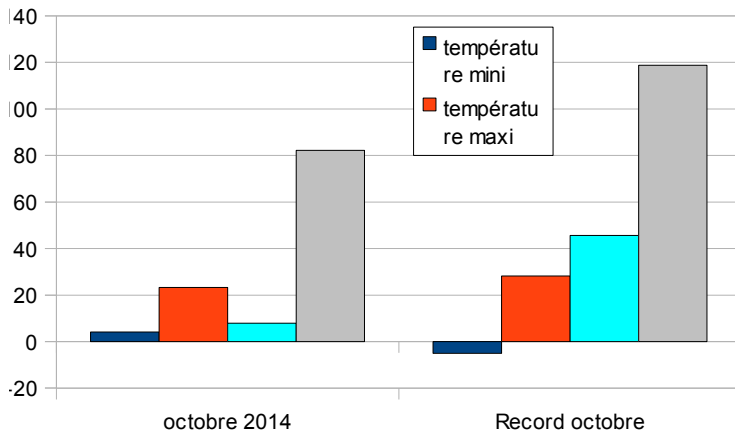


**Insolation 2014**

(Beauvais - Tille)

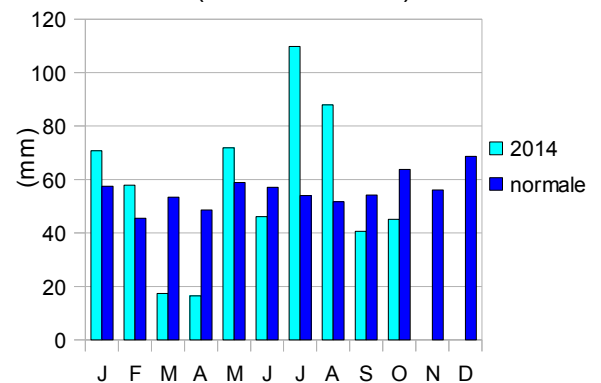


**extrêmes d'octobre**

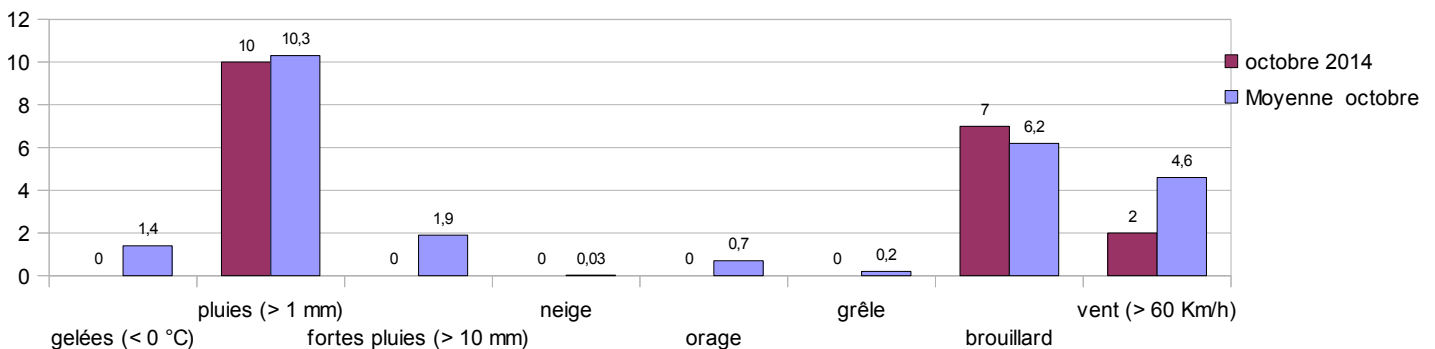


**Précipitations 2014**

(Beauvais - Tille)



**Fréquence des évènements climatiques en octobre**



Pour en savoir plus : sites internet  
 - de la DDT de l'Oise : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr>  
 - de la statistique agricole : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>  
 - de Météo France : <http://france.meteofrance.com>

Direction Départementale des Territoires  
 2, Bd Amyot d'Inville – BP 20317  
 60021 Beauvais cedex  
 Téléphone : 03 44 06 43 47 – Télécopie : 03 44 06 43 00  
 Courriel : [ddt@oise.gouv.fr](mailto:ddt@oise.gouv.fr)

Directeur de la publication : Jean-François TURBIL  
 Rédaction : Olivier Renaud  
 Impression : DDT  
 dépôt légal : à parution  
 ISSN : 1260 - 8289